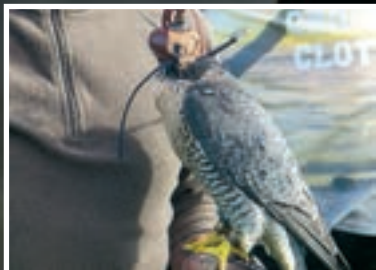


Chasseur des Côtes d'Armor

Bonne Année 2018



Enquête sangliers
La Hardouinais



Chasse au vol
dans le Centre Bretagne

Formation à Botsay

Le centre de tir de Botsay à Glomel accueille les chasseurs en groupes ou en individuels pour des formations au tir sur cible fixe (25 m, 50 m et 100 m), sur sanglier courant (20 m, 22 m, 25 m et 50 m). Le chasseur trouvera à Botsay un accompagnement et des conseils. Il pourra effectuer le réglage de l'arme, le tir à balles réelles, le perfectionnement au tir qualitatif. Il se verra délivrer une attestation de réglage et de passage au stand de tir et aura alors la possibilité d'accéder à la formation sécurité à Bois-Meur et Avaugour.

Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor, La Prunelle, BP 214, 22192 Plérin cedex, Tél. 0296747429. FDC22@wanadoo.fr

Recherche au sang dans les Côtes d'Armor

Comment rechercher le gibier blessé dans les Côtes d'Armor avec les

conducteurs agréés de l'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge. Que le gibier soit blessé ou manqué, le contrôle de son tir est une obligation. En cas d'animal blessé, il convient de faire appel à un conducteur agréé UNUCR le plus rapidement possible et de lui communiquer avec précision les informations concernant l'emplacement du tir, la direction de fuite de l'animal, etc. Les conducteurs agréés 22 sont :

- Loïc Isebe, Tél. 06 80 27 73 74
- Christian Barbet, Tél. 06 27 15 17 04
- Bernard Guérin, Tél. 06 22 98 27 79
- Guy Hubert, Tél. 06 58 11 31 46
- Clément Legal, Tél. 06 44 81 24 88
- Pascal Ogé, Tél. 06 86 31 32 52

Retour des bagues faisans, perdrix, pigeons, bécasses

Le retour des bagues faisans et perdrix prélevés à la chasse est obligatoire dans les 8 jours après le prélèvement en application du plan de gestion fai-

san (article 2 arrêté préfectoral et article L425-15 du code de l'environnement). Ce dispositif permet de calculer un taux de survie des oiseaux lâchés, de connaître leur dispersion et les causes de mortalité... Les bagues de bécasses sont également à retourner au service technique de la Fédération, accompagnées des jours et lieux de prélèvement ainsi que des coordonnées (nom, prénom, adresse du chasseur). Par contre, les bagues de pigeons sont à retourner à l'ONCFS. Le service technique de la Fédération des Chasseurs rappelle à l'ensemble des chasseurs qu'il est obligatoire et important de transmettre les bagues ainsi que les informations nécessaires au suivi de l'espèce: date et lieu de capture, sexe des individus, modes de capture (chasse, collision routière, prédation, noyade, etc.).

Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor, La Prunelle, BP 214, 22192 Plérin cedex, Tél. 0296747429. FDC22@wanadoo.fr


Découvrez notre
carte de fidélité gratuite !
Et bénéficiez de
nombreux avantages...

créé par des passionnés ... pour des passionnés !

HAWKE
Jumelles HAWKE
Nature Trek 10x42
229€
189 €



Team
ALCÉDO
chasse & pêche
www.alcedo.fr

Infac
Toute la
gamme
de coffres INFAC
À partir de **199 €**



Bushnell
Piège photo BUSHNELL
Trophy low glow camo
359€
309,90 €



EXCLUSIVITÉ ALCEDO

Bettinsoli
NEXUS LITE
~~1690€~~
1349 €
Cal 12/76 Canon de 71 cm



LE CHÂTEAU
Bottes ST-HUBERT
Héritage
310€
279 €



Benelli
ARGO E WOOD
~~1535€~~
1249 €
Cal 30.06 - 300Win - 9,3x62



ALCEDO SAINT BRIEUC
Centre commercial
du Chêne Vert
Face à Brico Dépôt
22190 PLERIN
02 96 78 71 70



Yvon Méhauté
Président de la Fédération
Départementale des Chasseurs

sommaire

FÉDÉRATION

4 NICOLAS VANIER

À SAINT-BRIEUC

5 JEUNES VENEURS

À PLANGUENOUAL

6 JEUNES CHASSEURS

À L'HERMITAGE-LORGE

FAUNE SAUVAGE

8 BAGUAGE À LA HARDOUINAIS

9 ENQUÊTE SUR LA MORTALITÉ

EXTRA-CYNÉGÉTIQUE

CYNOPHILIE

10 RENCONTRES ST-HUBERT

CHASSE AU VOL

12 CHASSE AU VOL EN CENTRE

BRETAGNE

GESTION

14 ENQUÊTE PRÉLÈVEMENTS

ENVIRONNEMENT

15 ANIMATION À KERAL

MIGRATEURS

16 CNB-22

18 ANALYSE

DES PRÉLÈVEMENTS

FÉDÉRATION

19 UN GÉOMATICIEN À PLÉRIN

Les ambassadeurs de la chasse

C'est une très belle rencontre qui a eu lieu à Saint-Brieuc le 24 septembre dernier. Nicolas Vanier est venu présenter son dernier film « L'école buissonnière » en avant-première au cinéma Club 6. Les nombreux applaudissements à la fin de la projection témoignent de l'adhésion du public au superbe message du cinéaste. Nicolas Vanier est à sa manière un ambassadeur de la chasse. Il en parle avec naturel, simplicité et émotion. Il se situe dans la continuité des grands écrivains du vingtième siècle qui ont si bien parlé de la chasse, Maurice Genevoix notamment. La Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor se félicite de son partenariat pour la promotion de ce beau film et invite tous les chasseurs à venir en famille assister à ce très beau spectacle qui réconcilie l'homme et la nature. Dans un même ordre d'idées, la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor poursuit son travail d'explication en rencontrant les élus des différentes communautés d'agglomération. Nous avons ainsi présenté la chasse et le travail des chasseurs aux élus de la région de Paimpol.

A chaque fois que nous rencontrons les élus locaux, nous nous rendons compte que la chasse n'est pas reconnue au niveau qui est le sien : la défense et la protection de la biodiversité. Bien que la Fédération soit agréée comme association au titre de la protection de l'environnement, il y a encore beaucoup d'ignorance quant à ses missions et ses actions sur le terrain. Il est donc nécessaire de poursuivre ce travail de communication pour être l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des institutions territoriales.

L'attribution des Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier Groupama à l'Association des Chasseurs de Grand Gibier des Côtes d'Armor pour le remarquable guide de Jacky Pallu et Pierre Brossier sur l'équilibre forêt gibier, a donné un coup de projecteur national à ce qui se passe dans le département. Le magazine du Conseil Départemental a consacré cet automne un reportage à cette initiative exemplaire que la Fédération des Chasseurs et l'Association des Chasseurs de Grand Gibier ont mené à bien.

Le magazine « Connaissance de la chasse » a également souhaité parler en bien des chasseurs des Côtes d'Armor. Il a programmé trois reportages, le premier destiné à rendre compte du prix les Honneurs de la Chasse et donc l'équilibre forêt gibier, le deuxième sur la formation à la sécurité dans le massif forestier Avaugour Bois-Meur, et le troisième sur le centre de tir de Botsay.

Ces trois sujets sont des réalisations pionnières au niveau national dont nous pouvons, tous, être fiers. Les élus des Côtes d'Armor découvrent la chasse sous un angle positif et responsable, écologique et économique. Bien évidemment, avant d'obtenir ces lauriers bien mérités, il a fallu se retrousser les manches, mobiliser les énergies et investir. Le Conseil d'Administration et le personnel de la Fédération Départementale des Chasseurs méritent le soutien que les adhérents leur accordent à chaque assemblée générale. Soyez-en aussi remerciés. À toutes et à tous, je souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et formule mes vœux les meilleurs pour une nouvelle année sous le signe du renouveau cynégétique.

Avant-première à Saint-Brieuc

“L'école buissonnière”

Le nouveau film de Nicolas Vanier est sorti dans les salles de cinéma le 11 octobre. “L'école buissonnière” a reçu le soutien de la Fédération Départementale des Chasseurs



Nicolas Vanier entouré des deux héros du film interprétés par Jean Scandel et François Cluzet

Dimanche 24 septembre, le cinéma Club 6 de Saint-Brieuc a fait salle comble. On y projetait en avant-première le film “L'école buissonnière”, réalisé par Nicolas Vanier. A l'instar de la Fédération Nationale des Chasseurs, la Fédération Départementale était partenaire pour le lancement de cette œuvre cinématographique, qui porte les valeurs d'une passion pour la nature qui sont celles des chasseurs.

Ce film, qui « n'est pas sur la chasse », comme le souligne Nicolas Vanier lui-même, a pour toile de fond la nature et la passion qui s'y rattache comme la chasse et la pêche. Le partage, la découverte de la faune, le plaisir de chasser et de manger le produit de sa quête, sont autant d'éléments qui ont convaincu la Fédération Départementale des Chasseurs de soutenir ce film. Ici une biche, là un cerf, plus loin c'est un renard, un héron, un canard qui se découvrent aux yeux des spectateurs néophytes. Car ce film conte une histoire qui va bien au-delà de celle d'un petit orphelin de Paris, projeté par la vie dans la Sologne profonde. C'est l'histoire des valeurs simples, des plaisirs partagés et du monde rural. C'est également l'histoire d'un apprentissage, d'une transmission.

Certes les portraits dressés par Nicolas Vanier peuvent heurter la sensibilité de quelques puristes - Totoche est un braconnier de la première heure et le comte est

un adepte de la chasse aristocratique - mais combien de films suivent la vie d'un domaine où l'on chasse à courre, organise des battues où l'on prend plaisir à prélever un lièvre, une perdrix ou à observer un cerf ? « Ce film peut porter une émotion au sein de notre société que nous ne pouvions pas manquer. L'école buissonnière raconte au cinéma les valeurs d'une passion pour la nature comme cela n'a jamais été fait auparavant », a expliqué Willy Schraen, président de la FNC.

Une émission spéciale “l'école buissonnière” a d'ailleurs été diffusée sur la chaîne Youtube Chasseur de France TV et le film a été promu sur Ekolien, le site d'éducation à la nature de la FNC.

Dans les Côtes d'Armor, la Fédération avait convié à l'avant-première du film ses nombreux partenaires dans le monde de l'éducation, ainsi que les responsables des associations de chasse spécialisées. Le film servira également pour étayer le programme pédagogique départemental d'éducation à l'environnement mis en oeuvre par Guillaume Le Provost. A l'issue de la projection, Nicolas Vanier s'est prêté au jeu des questions-réponses avec le public. Il a mis en avant les valeurs que porte son film : le respect de la nature, l'expérience d'une enfance “derrière les bottes” de son grand-père, et sa reconnaissance à l'égard du monde de la forêt qui lui a tant appris et donné. « Ce n'est pas un film axé sur la chasse. C'est un film qui parle d'un homme qui vit dans la nature et dans la forêt, souligne Nicolas Vanier. C'est quelqu'un qui n'est ni pêcheur, ni chasseur. Tout le monde prélève ce dont il a besoin pour vivre dans la nature. Mais de plus en plus via des intermédiaires. Ceux qui prélèvent directement dans la nature se font de plus en plus rares. C'est le message que l'on tente de faire passer dans ce film. Les gens ne se rendent pas compte que tout ce qu'ils utilisent provient de la nature. Dans ce film, on voit un homme qui a une relation directe avec la nature. Cet homme a une empreinte écologique beaucoup plus faible qu'un citoyen qui entretient avec la nature une relation indirecte. C'est pour ça qu'il faut prendre avec discernement le discours de certains bureaucrates des villes qui lancent des grandes phrases sur l'écologie. Il y a des gens en circuit court qui, certes mangent du poisson, mangent de la viande, et parfois vont la chercher avec un fusil ou une canne à pêche, mais qui respectent beaucoup plus les

animaux que les autres. La prise de conscience de ces gens-là sur les dégâts causés à l'environnement se fait de façon très naturelle. »

Dans ce film, le réalisateur a rapproché des chasseurs et des pêcheurs *« Il est temps, face aux problèmes que sont les nôtres, de réconcilier ceux qui connaissent véritablement la nature et ceux qui utilisent la nature. Je n'ai pas peur d'utiliser le mot utilisateurs de la nature. Les utilisateurs de la nature, ce sont les joggeurs, les pêcheurs, les chasseurs... Les chasseurs et les pêcheurs peuvent être des vigies, de véritables gardiens de la nature. A l'échelle de la France, c'est un tissu d'hommes de terrain, qui connaissent les territoires et les animaux, dont il faut se servir. Le monde de la chasse doit évoluer et en évoluant il doit se réconcilier avec un monde qui se bat pour la sauvegarde des territoires. J'aime à penser qu'au-travers d'un film les chasseurs et de les défenseurs de l'environnement puissent parler, se retrouver. C'est ce que je fais et ce à quoi je propose de participer dans l'avenir. »*

Avec "L'école buissonnière", Nicolas Vanier défend la transmission des valeurs. *« Le grand-père qui apprend à son petit-fils à pêcher, certes il apprend à ferrer un poisson, mais au-delà de ça il transmet des valeurs. Je pense que l'on a perdu ce lien aujourd'hui car le petit fils est sur sa*



"L'école buissonnière" : un film sur la nature et la chasse

console de jeux ! On a tout à gagner à ce que les générations se retrouvent autour de la pêche, de la chasse, de la cueillette des champignons. »

Le film possède une vertu pédagogique indéniable qui peut être utilisée par les chasseurs. *« Les enfants sont une priorité pour deux raisons : ce sont les enfants qui vont hériter de cette petite terre en mauvais état et ce sont eux qui vont conduire le pays de demain. »*

Rassemblement des jeunes veneurs à Planguenoual

L'Association Nationale des Jeunes Veneurs a tenu son assemblée générale dans les Côtes d'Armor avec une intervention de Jacky Pallu sur l'équilibre Forêt-Gibier

L'Association des Jeunes Veneurs (AJV) a tenu son rassemblement national et assemblée générale le 19 août dernier au château de la Guyomarais à Saint-Denoual.

Cette journée a été l'occasion de mettre en avant le travail fourni depuis plusieurs années par les chasseurs de notre département sur la gestion de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. L'AJV a invité Jacky Pallu à exposer ses travaux et présenter le Guide de l'Équilibre Forêt-Gibier (publié par la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor). Cette intervention a été appréciée par l'ensemble des personnes présentes. En effet, ces questions d'équilibre occupent de plus en plus de place au sein des préoccupations des chasseurs, y compris des veneurs, et le travail fait depuis de nombreuses années en Côtes-d'Armor est régulièrement pris comme référence dans d'autres départements français. Ainsi les idées et connaissances transmises par Jacky Pallu ont eu un écho chez des jeunes veneurs de diverses régions françaises qui ont pu prendre



Jacky Pallu a expliqué aux jeunes veneurs la nécessité de l'équilibre forêt-gibier

davantage conscience de l'importance de ces questions pour l'avenir de notre passion.

François Beaupied

Jeunes chasseurs à l'écoute des anciens

La Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor invite les sociétés de chasse à accueillir des jeunes chasseurs. Mission accomplie dans la forêt de L'Hermitage-Lorge



Daniel Gorin entouré des deux jeunes chasseurs Tom Conseil et Kevin Gigliotti

Depuis plusieurs années, la société de chasse de la forêt de L'Hermitage-Lorge ne se fait pas prier pour ouvrir ses rangs aux jeunes chasseurs en mal de territoire. Yves Thoraval, adjudicataire de la forêt de 2000 hectares, a délégué la chasse du grand gibier à trois personnes : Daniel Gorin a obtenu l'aval de Christian Rault et Jean-Jacques Gérard, qui offrent à des jeunes ayant obtenu le permis de chasser la possibilité de chasser le grand gibier et de se perfectionner auprès de chasseurs expérimentés.

Au cours de la saison 2017/2018, Tom Conseil, âgé de 17 ans, et Kevin Gigliotti, âgé de 16 ans, font ainsi partie des actionnaires. Ils ont été accueillis gracieusement au sein de l'équipe de Daniel Gorin.

Lycéen en classe de terminale à Saint-Brieuc, Tom Conseil a découvert la chasse grâce à son voisin, Martial Guinard, qui l'a invité à le suivre un dimanche matin. L'expérience a été concluante et le néophyte s'est, dans la foulée, inscrit à l'examen du permis de chasser en mars 2017, examen qu'il a réussi avec un score de 26 points. « J'adore me promener dans la nature et voir des animaux, explique-t-il. La chasse est une occasion de découvrir des milieux différents. En battue, on peut attendre une journée sans voir un animal passer. Néanmoins, il y a une ambiance

forestière. Et lorsqu'un animal surgit devant vous, c'est magique. On est content d'être là et récompensé de l'attente qui peut être longue. La chasse est une école de patience. Pour un jeune, ce n'est pas évident mais c'est très formateur. » Le virus de la chasse a donc été inoculé à Tom, qui n'a désormais qu'une envie, celle de rejoindre les chasseurs de Lorge le week-end. Du coup, le père de Tom s'est aussi intéressé à la chasse et s'est inscrit à son tour à l'examen du permis de chasser.

Kevin Gigliotti, inscrit en Bac Pro Gestion du mi-



lieu naturel et de la faune, au lycée de La Ville-Davy à Quessoy, et habitant Plouguenast, avait quant à lui des antécédents cynégétiques.

Outre le brevet de piéteur prévu dans son cursus scolaire, son père chasse en effet le petit gibier dans la société communale. Il l'a ainsi suivi en chasse accompagnée avant de passer et de réussir l'examen du permis de chasser en 2017. « Lorsque j'ai eu l'opportunité de chasser dans la forêt de Lorge, j'ai saisi l'occasion. J'apprécie tout particulièrement le travail des chiens courants. Lorsque je suis posté en battue, j'écoute les chiens et j'apprends à interpréter leurs aboiements, à suivre la chasse à distance. Chasser avec des personnes qui ont l'expérience de la chasse et la connaissance des chiens est un enrichissement personnel ».

Daniel Gorin considère que la présence de jeunes parmi son équipe d'actionnaires est une valeur ajoutée. D'une part, il s'agit de manifester une solidarité entre chasseurs en accueillant des nouveaux titulaires du permis de chasser qui n'ont ni l'expérience ni les moyens financiers. « Nous sommes là pour les aider, les encadrer et conforter leur passion de la chasse, souligne-t-il. Chaque jeune est associé à un responsable de ligne. Pour bien chasser, il faut apprendre sur le terrain, observer et écouter. »

Gestion de la forêt et de la faune

La forêt de l'Hermitage-Lorge, propriété de la Caisse des Dépôts et Consignations, couvre environ 2000 hectares. La société de chasse réalise chaque année son plan de chasse comprenant 80 chevreuils, 30 sangliers, 5 cerfs et biches et 10 lièvres. Daniel Gorin et ses collègues ont établi des règles strictes pour les cinquante actionnaires (dont trois femmes) qui chassent le grand gibier le samedi (en septembre), le dimanche (à partir d'octobre) et le jeudi. Pour éviter les dégâts de gibier sur les plantations, notamment les sapins de Douglas, un tir d'été est organisé. Le premier mois suivant l'ouverture, les faons sont prélevés en priorité. Le principe étant néanmoins de pouvoir tout tirer (y compris le renard) dans le respect du plan de chasse (règle des tiers). Toutes les trois semaines, une chasse avec une meute créancée au sanglier est également organisée. La particularité de la forêt est d'être traversée par deux routes où le flux automobile est important. Des grillages de protection ont dû être placés le long de ces deux axes afin d'éviter le passage intempestif des animaux et des chiens. Enfin, Loïc Isebe, un conducteur de chien de sang est sollicité pour la recherche du gibier blessé.

AZALOT votre spécialiste

Chasse - Pêche - Coutellerie - Tir - Air soft

En Atelier

- Entretien et nettoyage de vos armes
- Bronzages réalisés sur place
- Réparations toutes marques
- Affûtages

En Boutique

- Armes de Catégorie B
- Grand choix d'armes neuves et d'occasion
- Bons plans ponctuels...

17, rue Carnot - 22100 DINAN
02 96 39 20 37 - Suivez-nous sur Facebook

Ouvert du lundi de 14 h à 18 h, du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Le baguage des marcassins à La Hardouinais

119 marcassins ont été bagués dans le massif de La Hardouinais entre l'été 2013 et l'été 2017. Un appel est lancé aux chasseurs pour optimiser cette opération de suivi.



Entre juillet 2013 et juillet 2017, 119 marcassins ont été bagués sur le groupement forestier de La Hardouinais. Le retour des bagues a permis d'identifier 46 marcassins prélevés soit 38,6 % des animaux bagués.

Le retour de ces bagues renseigne sur l'évolution des populations locales de sangliers, notamment sur l'espérance de vie moyenne des sangliers dans cette forêt compte-tenu de la pression de chasse exercée, de la prise de poids moyenne journalière et mensuelle entre le poids de l'animal au marquage et son poids lors du prélèvement. Une autre information, révélée par le baguage des marcassins, est la dispersion des individus sur le territoire et l'âge d'émancipation des animaux qui partent à la conquête de nouveaux territoires...

Pour traiter objectivement les informations inhérentes au baguage, il faut bien évidemment collecter le maximum de données. Il importe donc de retourner les bagues d'animaux. Que les chasseurs soient rassurés, ce n'est pas une erreur de prélever des animaux bagués. Le marquage a simplement comme but de recueillir des informations lors de la récupération des bagues.

Le pourcentage actuel de retour de bagues laisse penser qu'il resterait 73 animaux porteurs d'une bague à l'oreille dans la nature, sauf mortalité extra-cynégétique non connue (collision, maladie, braconnage, mort naturelle). Parmi ces 73 sangliers potentiels, 13 ont été bagués à l'âge d'un à trois mois (marcassin) en été 2013, 3 en 2014, 9

en 2015, 14 en 2016 et 34 en 2017.

En ce qui concerne les 46 animaux prélevés durant les cinq dernières saisons, l'étude des bagues révèle :

- Un taux de 63 % de femelles prélevées pour 37 % de mâles;
- Une durée moyenne de port de bague de 291 jours, soit près de 10 mois (minimum 86 jours soit « 3 mois », maximum 608 jours soit « 20 mois »)
- Une prise de poids moyenne journalière de 127 grammes ; une prise de poids moyenne mensuelle de 3.812 kilogrammes et supérieure à 5 kg par mois durant leurs 6 premiers mois (ces données sont conformes à la documentation scientifique)
- Une dispersion très faible avec une distance moyenne inférieure à 2 km du lieu de capture pour 95 % des prélèvements. Les 5 % restants, soit deux animaux, ont été repris à plus de 5 km de leur lieu de baguage (1 femelle de près de 2 ans prélevée à Plumieux et un jeune mâle de moins de 6 mois prélevé à Collinée).

L'opération de baguage à La Hardouinais pourrait être optimisée avec un meilleur retour des bagues à la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor. Il est en effet important de mieux évaluer la dynamique des populations sur ce secteur, leur état sanitaire ainsi que préciser un sexe ratio des prélèvements qui semble a priori déséquilibré en faveur des mâles. La dispersion modérée sur l'ensemble du massif pourrait être, partiellement, expliquée par divers facteurs: un cantonnement sur une partie du massif dû à l'agraillage, les clôtures électrifiées, la pression de chasse sur et autour du massif. Ces facteurs limiteraient l'émancipation de certains individus vers d'autres territoires et/ou le brassage génétique...

Pour tenter de répondre à ces différentes interrogations, la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor lance un appel aux chasseurs, afin qu'ils l'informent des prélèvements d'animaux porteurs de bagues. Les chasseurs peuvent contacter directement le technicien Arnaud Letellier, à la Fédération ou renvoyer leurs cartes de prélèvement complétées. Les résultats de cette étude permettront d'apporter des éléments importants pour déterminer l'évolution du sanglier dans les Côtes d'Armor.

Arnaud Letellier

Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor, Contact Tél. 06 85 75 95 15

Enquête en ligne de la mortalité extra-cynégétique

Il est désormais possible de saisir directement sur le site internet de la Fédération des Chasseurs les données de mortalité (hors chasse) de la faune sauvage

La gestion de la faune sauvage passe par la connaissance des milieux, des espèces et des facteurs environnementaux qui influent sur la dynamique des populations. Depuis plusieurs années, la Fédération Départementale des Chasseurs s'intéresse ainsi aux facteurs de mortalité extra-cynégétique.

Dans le cas des collisions routières, l'objectif est d'identifier les zones accidentogènes et de préconiser des aménagements aux collectivités territoriales et aux propriétaires. Le Chasseur des Côtes d'Armor a d'ailleurs consacré plusieurs articles à ce thème de la mortalité extra-cynégétique (cf n° 58, n° 60 et n° 62). En 2017, il a ainsi été analysé 120 fiches envoyées par les chasseurs concernant la grande faune. Dans la catégorie des espèces tuées par les automobiles (autre base de données transmise par la DIRO), figure le renard avec 350 cas transmis à la Fédération en 2017. Depuis trois ans, les chasseurs sont de plus en plus nombreux à se connecter et à utiliser le site internet fédéral (+30% l'année dernière). La Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor possède avec ses adhérents un réseau potentiel de plus de 10000 observateurs.

Dans cette logique d'optimiser les informations et d'améliorer les mesures de gestion, la Fédération a ainsi développé un logiciel pour que les détenteurs

des droits de chasse et/ou leurs délégués renseignent directement les causes de la mortalité extra-cynégétique sur son site internet. Le dispositif permet de transmettre les observations concernant la faune sauvage (grand gibier, petit gibier, espèces classées nuisibles, espèces classées protégées) en renseignant l'espèce, la date et le lieu du constat, la cause de la mort...

B A BA pour naviguer sur l'espace adhérent de la Fédération : www.fdc22.retriever-ea.fr

- **Connectez-vous à votre espace adhérent** sur le site de la FDC 22, en saisissant votre identifiant et mot de passe, (même démarche que pour la saisie des cartes de prélèvement).

- **Onglet « Saisie »** puis « **Fiche de mortalité extra-cynégétique** »

- **Accédez à une liste déroulante** dans laquelle vous trouverez différents choix de réponse pour les espèces et les causes de mortalité.

- **Sélectionnez la commune** dans la liste déroulante. Une fois la commune concernée sélectionnée, recherchez l'emplacement exact de votre observation sur la carte.

- **Validez les informations renseignées.** Vous disposerez d'un délai de 48 h pour apporter des modifications si besoin.

The screenshot shows the 'Espace Adhérents FDC 22' website interface. At the top, there is a navigation menu with 'Accueil', 'Saisie', 'Groupements', 'Circulaires', 'Compte', and 'Contact'. The main content area is titled 'Fiche de mortalité extra-cynégétique' and contains a form with the following fields:

- Date du constat: [] (JJ/MM/AAAA)
- Espèce: []
- Etat du cadavre: Frais, Décomposé
- Age: Jeune, Adulte
- Sexe: Mâle, Féminin
- Lieu de la mort: []
- N° route (si collision): []
- Cause de la mort: []
- Destination du cadavre: []
- Observations: []

At the bottom of the form, there is a field for 'Saisir votre recherche sur la commune de' and a 'Rechercher' button. A map is visible at the bottom right of the form area.

Finales départementale et régionale des rencontres Saint-Hubert

Les Rencontres Saint-Hubert ont eu lieu le 7 octobre à Trémuson et le 18 novembre à Saint-Fiacre. Les chasseurs costarmoricains ont concouru pour la sélection Grand Ouest



Les organisateurs et les concurrents des rencontres Saint-Hubert à Trémuson

La société de chasse de Trémuson a accueilli samedi 7 octobre les « Rencontres départementales Saint-Hubert » organisées sous l'égide de la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor. Le concours 2017 a rassemblé quinze chasseurs au chien d'arrêt et vingt-et-un chiens, qui ont pu concourir dans quatre groupes et deux catégories : « chasseur » et « trialisant » (chien ayant participé à des field-trials officiels et obtenu un classement).

Dans la catégorie trialisant, le concours a été remporté par David Philippe avec Laïka du Domaine de Saint-Louis, une chienne Braque Français qui a obtenu 82,5 points. Il a donc été qualifié pour la finale régionale.

Dans la catégorie "chasseur", les vainqueurs des sont :

1er groupe : David Philippe avec Lady du Domaine de Saint-Louis, une chienne Braque Français avec 74,5 points

2e groupe : Stéphane Le Borgne avec Isara, une chienne Setter avec 82,5 points

3e groupe : Philippe Savean avec Gaya, une chienne Pointer avec 73,5 points.

Le barrage pour départager ces trois vainqueurs et sélectionner le lauréat pour concourir au concours régional, a distingué David Philippe. Compte tenu qu'un candidat ne peut concourir à la finale régionale que dans une seule catégorie, David Philippe ayant fait le choix du concours des Trialisants, c'est Philippe Savean avec Gaya qui a été sélectionné dans la catégorie chasseur.

Elyane Philippe, administrateur de la FDC 22 et responsable du concours Saint Hubert a remis les prix aux lau-

réats en présence de Gérard Le Gall, maire de Trémuson et d'Yvon Méhauté, président de la Fédération Départementale des Chasseurs.

CONCOURS RÉGIONAL À SAINT-FIACRE

Après les rencontres départementales Saint-Hubert, la finale régionale du Grand Ouest s'est déroulée à Saint-Fiacre le samedi 18 novembre à l'invitation d'Yvon Méhauté, président de la Fédération Départementale des Chasseurs, Elyane Philippe déléguée départementale des rencontres Saint-Hubert et Jean-Pierre Jouanard, président de la société de chasse communale.

Trente-sept concurrents, représentant onze départements, étaient présents. Les épreuves se sont déroulées dans un biotope que les visiteurs ont qualifié "d'exception", en lisière de forêt et dans un bocage alternant prairies et bosquets, qui plus est sous un soleil radieux.

Les huit inscrites en catégorie chasseresses ont réuni pas moins d'une vice-championne du monde, une championne de France et plusieurs finalistes. Le jury composé de Marynette Brochard (Vendée), Martial Raoul (Calvados) ont mis à l'honneur Elisabeth Tremblay et Major, son Setter anglais, de Loire-Atlantique.

Le jury composé de cinq juniors, mené par Elyane Philippe et Yvan Richard, a distingué le jeune Léo Fleury d'Ille-et-Vilaine avec Chably son Setter anglais.

Le jury des cinq trialisants avec Alicia Le Queux du Finistère et Daniel Le Noac'h d'Ille-et-Vilaine a témoigné d'un niveau exceptionnel pour les trois Epagneuls bretons,



Les organisateurs et les concurrents des rencontres régionales Saint-Hubert à Saint-Fiacre

le Setter anglais et le Braque français. C'est ce dernier, Laïka appartenant à David Philippe, au carnet de travail avec de nombreuses distinctions honorifiques qui a remporté la batterie. David Philippe ira représenter les Côtes d'Armor avec Laïka au concours national, ce qu'il a déjà fait à plusieurs reprises.

Chez les Spaniels, le jury composé de Joël Finou de Normandie et Grégory Le Guellec des Côtes d'Armor a distingué Hervé Le Net du Morbihan avec son Spaniel Jembo.

En catégorie trialisant Spaniel, Jean Marcel Rivière de Vendée avec Indiana sa Cocker a remporté la première place.

Dans la catégorie chasseur avec chien d'arrêt, le jury com-

posé de Jean-Pierre Le Manac'h et Philippe Trubuil des Côtes d'Armor ainsi que Patrice Le Bastard du Maine-et-Loire et Antoine Poupinet de l'Orne a classé Philippe Mésange de la Sarthe, avec Eclipse son Epagneul breton, et Fabrice Caillard de Loire-Atlantique avec Joyce sa Braque allemande pour le barrage. Celui-ci -jugé par Elyane Philippe, Yvon Méhauté et Pierre Grimaud, délégué régional des rencontres Saint-Hubert a été remporté par Fabrice Caillard. La finale nationale aura lieu le 23 décembre à Sissonne, dans l'Aisne.

Tous les participants ont salué l'organisation irréfutable des chasseurs de Saint-Fiacre, tant pour les guides mis à disposition que pour l'accueil et le repas final qui a rassemblé 120 convives.

Mémento Bracelets espèce Cerf

Arrêté préfectoral du 27 juillet 2014

Rappel des modalités d'utilisation des différents bracelets "cerf" dans les Côtes d'Armor

Directeur de la publication : Yvon Méhauté.
Photogravure: Révélations Cesson-Sévigné (35).
Impression : imprimerie Des-salles, Saint-Brieuc (22).
Dépôt légal à parution. BP 214, 22 192 Plérin Cedex.
Tél. 0296747429 Fax 0296747419
Courriel: fdc22@wanadoo.fr

Forme administrative	Application sur le terrain
Bracelet Cerf Elaphe Femelle (CEF)	Femelle quel que soit son âge
Bracelet Cerf Elaphe Mâle (CEM)	Mâle quel que soit son âge
Bracelet Cerf Jeune Cerf ou Biche (CJCB)	Mâle ou femelle âgé de moins d'un an
Bracelet Cerf Elaphe Daguet (CED)	A tir : mâle âgé de moins de deux ans A courre, à cri et à cor : possibilité de prélever un CEM

Chasseurs au vol à Paule, Plévin et Tréogan

Quarante chasseurs au vol se sont retrouvés le week-end des 28 et 29 octobre 2017 dans les Côtes d'Armor pour démontrer leur savoir-chasser avec des oiseaux de proie



Afin de préparer les deux jours de fauconnerie, les représentants des sociétés de chasse et des chasseurs au vol ont sillonné les 4000 hectares de Paule, Plévin et Tréogan afin de sélectionner les lieux pour chasser sans encombre.

Six aigles royaux, treize autours des palombes, quinze buses de Harris et sept buses à queue rousse... ont pris leur envol, samedi 28 octobre et dimanche 29 octobre sur les territoires de Paule, Plévin et Tréogan. Une quarantaine de fauconniers a convergé de toute la France, et même de la Belgique, vers la Bretagne pour y chasser le chevreuil, le lièvre, le lapin, la perdrix, le faisán et la bécasse. L'équipage costarmoricain Breizh En Vol animé par Gilles Lassalle est, avec Guillaume Le Provost technicien à la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor, à l'origine de ces deux journées exceptionnelles de chasse au vol dans le Centre Bretagne. Il leur a d'abord fallu trouver des territoires adaptés à cette chasse spécifique, notamment des zones dépourvues de pylones et lignes à haute tension. Avec le soutien de la Fédération Départementale des Chasseurs, en particulier du président Yvon Méhauté, de l'administrateur du secteur Jacky Connan et du technicien Guillaume Le Provost, des contacts ont été pris avec les sociétés de chasse de Paule, Plévin et Tréogan. Les trois présidents Paul Fraval (Paule), Joseph Simon (Plévin) et Joël Le Coent (Tréogan) ont répondu favorablement à la sollicitation. « Recevoir une telle manifestation est une opportunité qu'il ne fallait pas rater dans un milieu rural tel que le nôtre, souligne Paul Fraval. Lorsque nous en avons parlé avec nos sociétaires, personne n'a soulevé une objection. Cette technique de chasse que nous

connaissons mal, et même pas du tout pour la plupart d'entre nous, suscite la curiosité. »

Les présidents des trois sociétés ont mis en commun leurs territoires (2 000 hectares à Plévin, 400 hectares à Tréogan, 600 hectares à Paule) et leurs bénévoles pour assurer le succès du rendez-vous des chasseurs au vol. Une journée de repérage des territoires avaient ainsi mobilisé une quinzaine de bénévoles dont Joseph Simon, Julien Collobert et Michel Le Joncour de Plévin, Joël Le Coent de Tréogan, Paul Fraval, Jean-Pierre Coutant et Didier Troalic de Paule, Serge Prévost, Gilles Lassalle, Pascal Bourdon représentant les chasseurs au vol, Guillaume Le Provost et plusieurs stagiaires de la Fédération Départementale des Chasseurs (photo ci dessus).

Des arrêtés internes de fermeture de la chasse au fusil ont été pris pour éviter de gêner les autoursiers, fauconniers et aigliers pendant deux jours. La centaine de chasseurs du secteur ne s'est pas pour autant tourné les pouces. Outre les guides attribués aux six équipes réparties sur le terrain, il a fallu aussi donner le coup de main pour l'accueil, la sécurité et les repas. Plusieurs dizaines de chasseurs des Côtes d'Armor ont suivi les équipages le samedi et le dimanche. Certes la météorologie n'a pas toujours été idéale (de la brume le samedi matin et de la pluie le dimanche matin), mais les oiseaux ont bien chassé.

Deux lièvres ont ainsi été prélevés par un aigle royal et une buse à queue rousse le samedi après-midi à Paule. Deux chevreuils ont aussi été chassés, mais en vain. Au total, une vingtaine de faisans et de perdrix a figuré au tableau du week-end.

Il y avait une ambiance de fête durant ce week-end, mais c'était avant tout un rendez-vous de chasse ainsi que le rappelle Serge Prévost, délégué régional et secrétaire national adjoint de l'Association Nationale des Fauconniers et Autoursiers Français : « *Ce rassemblement a déjà eu lieu dans le Morbihan, mais c'était une première dans les Côtes d'Armor. Il avait pour but de réunir les chasseurs spécialisés durant un week-end. Il y a bien sûr le plaisir de se retrouver ensemble, mais aussi l'intérêt de partager notre passion avec les chasseurs à tir et les veneurs.* »

La chasse au vol rassemble 450 pratiquants en France, dont une quinzaine en Bretagne. « *C'est un mode de chasse très exclusif et prenant, explique Serge Prévost. Le chasseur au vol est un passionné qui doit entretenir ses oiseaux toute l'année. Cela prend beaucoup de temps et peut dissuader certaines personnes notamment pour des raisons professionnelles ou familiales.* »

Il existe plusieurs techniques de chasse en fonction des oiseaux utilisés et du gibier chassé. L'Aigle royal, l'Autour des Palombes, l'Épervier, la Buse de Harris ou la Buse à queue rousse sont ainsi utilisés pour le bas vol, qui pourrait être assimilé à une chasse devant soi. Un chien lève le gibier, puis le chasseur lance son oiseau au lieu de le tirer avec un fusil. En Bretagne, le milieu naturel impose de pratiquer le bas vol, plutôt que le haut-vol avec des faucons qui exigent des espaces découverts très vastes (plaines de la Beauce par exemple). Il n'a d'ailleurs pas été possible de chasser avec des faucons pèlerins dans le Centre-Bretagne au cours de ce week-end faute d'espaces disponibles d'une cinquantaine d'hectares d'un seul tenant. Par ailleurs, la chasse du chevreuil se pratique comme une battue. Des rabatteurs sont requis pour faire sortir du couvert les animaux. Les aigliers (les chasseurs qui utilisent des aigles) sont postés en lisière. La chasse se pratique alors sur des parcelles suffisamment dégagées pour éviter que les grands animaux se remettent. Six aigliers étaient présents lors de ce week-end breton et ont impressionné les chasseurs locaux. Plusieurs dizaines de spectateurs ont suivi les chasses et assisté à des envols et des prises spectaculaires.

Des chasseurs au vol, des rapaces, des territoires... Il y avait un autre impératif pour réussir ce rendez-vous costarmoricain : le gibier. D'une part les trois sociétés communales et la Fédération Départementale des Chasseurs avaient parfaitement joué le jeu en offrant à leurs invités cinq bracelets chevreuil et cinq bracelets lièvre. D'autre part, des dérogations avaient été sollicitées et obtenues pour chasser la perdrix et le faisan hors du secteur de la



Chasse au vol et au chien d'arrêt

Montagne où existe une petite population de faisans. Le gibier naturel a bien entendu été privilégié avec bonheur. Les autoursiers et aigliers ont ainsi pu constater que le biotope des Côtes d'Armor était d'une grande qualité. La zone de lande dite de la Montagne à Plévin, située à une altitude de 304 m, sur le contrefort des Montagnes Noires, a fait l'unanimité des participants. La douceur climatique de l'automne n'a certes pas permis de voir et de chasser la bécasse, les migrations importantes attendues traditionnellement aux environs de La Toussaint n'ayant pas encore eu lieu, mais ce bémol a été compensé par la convivialité du Kreiz Breizh. « *Tout le monde était content de ce week-end. Le territoire est superbe, l'accueil parfait. Tout le monde est donc partant pour réitérer l'expérience* », conclut Gilles Lassalle.



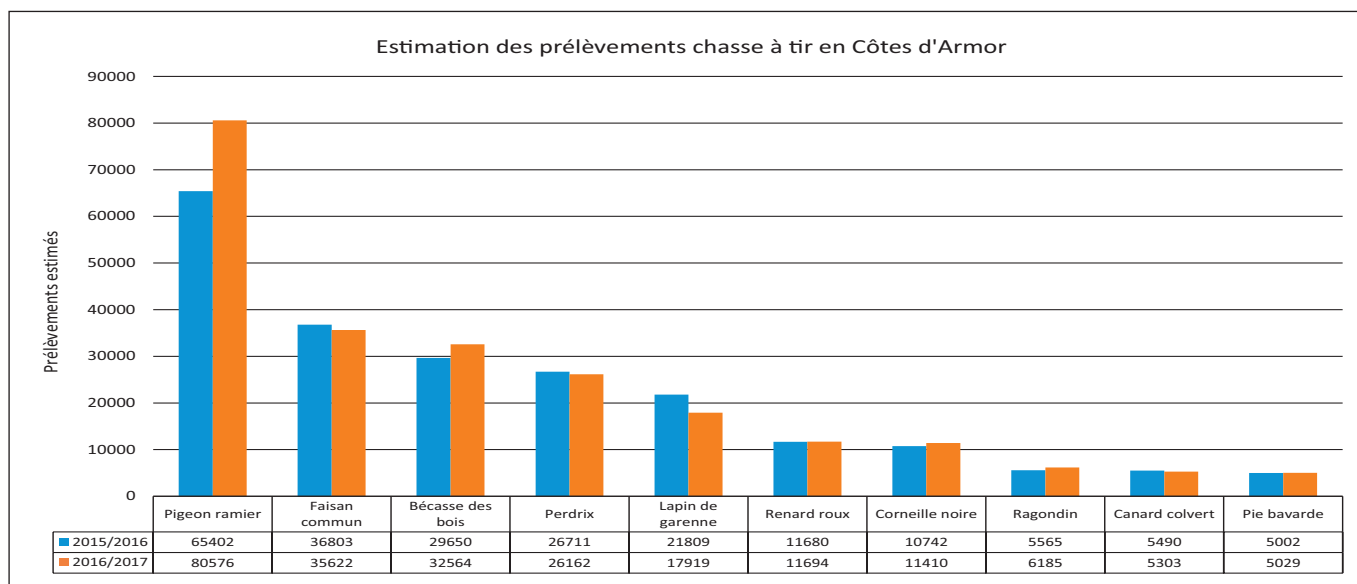
Le rapace est un chasseur naturel

BREIZH EN VOL

L'Association Breizh En Vol rassemble les amateurs et sympathisants de la chasse au vol en Bretagne. Son président est Michel Briendo (56). Le délégué départemental dans les Côtes d'Armor est Gilles Lassalle, Breizh En Vol, Tél. 06 82 58 47 49
courriel : gilles.lassalle@free.fr

Les résultats de l'enquête prélèvements 2016/2017

43 % des chasseurs interrogés ont répondu à l'enquête prélèvements « chasse à tir » réalisée par la Fédération des Chasseurs dans les Côtes d'Armor. Avis aux abstentionnistes!



Afin de répondre à l'un des engagements du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique des Côtes d'Armor, la Fédération des Chasseurs réalise chaque année une enquête sur les prélèvements réalisés en chasse à tir (hors espèces soumises à plan de chasse et à plan de gestion).

Sur les 10 665 chasseurs costarmoricens recensés lors de la saison 2016/2017, 2 500 ont été tirés au sort selon un protocole précis et ont reçu un tableau à retourner.

Malgré l'enveloppe retour préaffranchie mise à disposition, plus de la moitié des chasseurs sondés n'a pas répondu. Le taux de réponse est de 43,5 % (identique à la saison précédente). L'enquête est exploitable, mais la marge d'erreur lors de l'extrapolation des résultats à l'ensemble des chasseurs est plus importante.

121 chasseurs n'ont déclaré aucun prélèvement sur les 1 088 retours (11 %).

Les 10 espèces les plus prélevées dans le département au cours de la saison 2016/2017 sont identiques à celles de la saison précédente, avec quelques variations pour certaines espèces. Cumulées, elles représentent 95 % du tableau de chasse global!

L'espèce la plus prélevée reste de loin le pigeon ramier avec 80 576 individus prélevés avec au moins un oiseau prélevé par 59 % des chasseurs. Après une diminution régulière ces dernières années on constate une légère hausse des prélèvements par rapport à la saison précédente.

Parmi ces 9 autres espèces, 7 font état de prélèvements quasi identiques à la saison précédente, malgré un

nombre de chasseurs pris en compte en diminution (10 665 en 2016/2017 contre 10 917 en 2015/2016). Il s'agit du faisan commun, des perdrix (grises et rouges), du renard roux, de la corneille noire, du ragondin, du canard colvert et de la pie bavarde (voir le graphique ci dessus).

A noter que le lapin de garenne, espèce emblématique de la chasse bretonne, continue de voir ses populations diminuer.

Pour la première fois, les prélèvements passent sous la barre des 20 000 lapins (17 919) bien que près d'un chasseur sur 3 (29 %) ait prélevé au moins un lapin! Voilà seulement cinq saisons, on estimait à environ 50 000, le nombre de lapins prélevés dans le département.

Concernant la bécasse des bois, on constate que les résultats issus de l'enquête prélèvements sont toujours plus importants que ceux issus des carnets de prélèvement « bécasse ». En 2016/2017, 32 564 ont été estimées prélevées via l'enquête « FDC 22 » contre 27 784 via les carnets « bécasse » (tableau extrapolé avec 87 % de retours). En revanche, les tendances (augmentation ou diminution des prélèvements) sont cohérentes dans les deux cas. En complément des résultats de cette enquête, voici les prélèvements (exhaustifs) des espèces soumises à plan de chasse et à plan de gestion pour la saison 2016/2017 :

- 5 004 chevreuils
- 171 cerfs élaphe
- 1 312 sangliers
- 1 125 lièvres d'Europe.

Chasse et recyclage

La nouvelle vie des déchets à Kerval

La Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor est partenaire du syndicat mixte Kerval qui gère l'usine de valorisation des déchets des Châtelets à Ploufragan

Une nouvelle usine de tri et de valorisation des déchets a été officiellement inaugurée le vendredi 6 octobre, sur la zone des Châtelets à Ploufragan, par Thierry Burlot, président de Kerval. Cette usine, propriété du syndicat mixte Kerval et exploitée par Guyot Environnement, a été baptisée Ti Valo. « *C'est une étape importante dans la gestion des déchets, des ressources, dans le grand pays de Saint-Brieuc* », a déclaré Thierry Burlot qui a annoncé des chiffres impressionnants. « *En Bretagne, chaque année, on récupère en ferraille l'équivalent de 23 tours Eiffel* ».

La nouvelle usine de Ploufragan est unique en son genre en France. Elle recycle tout ce qui est jeté dans les bennes à ordures et ce qui ne peut être recyclé est transformé en combustible. L'objectif est de réduire au maximum l'enfouissement des déchets, voire même d'extraire à terme les déchets stockés depuis des années dans les centres d'enfouissement, comme Lantic, pour les recycler.

Afin de promouvoir le recyclage des déchets, deux journées d'information et d'animation ont été organisées sur le site les 7 et 8 octobre, avec la participation de la Fédération Départementale des Chasseurs.

Les chasseurs costarmoricens ont en effet prouvé leur initiative dans ce domaine. Guillaume Le Provost, technicien, a ainsi tenu un stand pour expliquer le concept de « Jardin de la biodiversité » créé sur le site du siège social de la Fédération à Plérin. Il a promulgué des conseils pour développer la biodiversité dans les zones péri-urbaines en s'appuyant sur l'expérience des chasseurs à Plérin qui ont aménagé 3 500 m² (cf. Le chasseur des Côtes d'Armor



Animations pédagogiques à Kerval

N°60, été 2016) avec la création de talus, le creusement d'une mare et la plantation d'un verger. Manon Tripogney, en contrat d'apprentissage à la Fédération, a quant à elle expliqué sa mission sur le site de la Fontaine de Trémargat à Launay-Lantic : inventaire faune et flore, animation scolaire, création d'un sentier d'interprétation autour des déchets... (cf. Le chasseur des Côtes d'Armor N°61, septembre 2016) « Le recyclage en fête, la nouvelle vie de nos déchets », tel était le thème de ces deux journées d'information de Kerval.



DANIEL ARMES
ST-BRIEUC

Vêtements
 Club Interchasse

"À SAINT-HUBERT"
 depuis 1924

CHASSE - PÊCHE
COUPELLERIE

Fusils toutes marques • Atelier réparation
 Munitions (prix par quantité)

Tél./Fax 02 96 33 20 73

Les bécassiers en quête de connaissances

La délégation départementale du Club National des Bécassiers a été fondée en 1986. Gestion et connaissance sont les maîtres mots de ces chasseurs passionnés



Le bureau du CNB-22

Le CNB, Club National des Bécassiers, a été fondé en 1951 avec la volonté de regrouper les chasseurs qui pratiquent la chasse à la bécasse au chien d'arrêt, de défendre les intérêts des chasseurs de bécasse en agissant notamment auprès des pouvoirs publics, d'étudier la biologie de l'espèce afin de mieux connaître l'espèce et de la protéger... La section départementale du CNB a quant à elle été créée en 1986 par le Plestinais Claude Gault. Aujourd'hui, le CNB-22 compte 111 adhérents et poursuit ses activités dans la droite ligne des objectifs initiaux.

Le CNB collabore avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, notamment depuis 2015 sur un programme de pose de balises argos sur les oiseaux

repris sur les sites d'hivernage afin d'étudier leur migration.

CNB-22 ET FÉDÉRATION : UN TRAVAIL COMMUN

Dans les Côtes d'Armor, le CNB-22 a trouvé une oreille particulièrement attentive auprès de Paul Le Garzic, l'ancien président de la Fédération Départementale des Chasseurs qui a défendu au niveau départemental, régional et national les grandes mesures qu'étaient l'interdiction du tir à la passée, l'interdiction du tir à la croule, l'interdiction de la vente de bécasses, la mise en place d'un PMA (prélèvement maximum autorisé) dans le département et son extension au niveau national.

L'ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS

« L'entente avec la Fédération Départementale des Chasseurs est parfaite, souligne Raymond Jarry, vice-président du CNB-22. Nous travaillons ensemble en particulier pour l'analyse des carnets de prélèvement » (cf. l'article page 18). Une vingtaine de bénévoles est ainsi mobilisée chaque année pour dépouiller plusieurs milliers de carnets de prélèvements (3 840 carnets de prélèvement rendus avec au moins un prélèvement en 2016/2017), ce qui représente environ 166 heures de travail bénévole chaque année.

« Ce travail est indispensable pour suivre l'évolution de l'espèce dans un département crucial qui se trouve sur un des principaux axes migratoires de la bécasse des bois ». Concernant les carnets de prélèvement, Raymond Jarry rappelle aux chasseurs costarmorcains qu'ils doivent

CNB-22

La délégation 22 du Club National des Bécassiers a été créée le 12 avril 1986 à Guingamp par Claude Gault. Son bureau est composé de Yannick Lucienne président depuis 2004, Paul Le Garzic et Claude Lejean présidents d'honneur, Raymond Jarry vice-président, secrétaire et trésorier Hubert Le Cacheur, membres Jean-Pierre Jouanard, Yvon Moisan, Lionel Bertrand, Jean-Marie Noël, Richard Desbois. Renseignements : Yannick Lucienne, 28 rue Robien 22000 Saint-Brieuc,

Tél. 02 96 94 27 54 ou 06 25 30 00 25

Les chasseurs costarmorcains adhérents du CNB-22 sont invités à communiquer leur adresse internet à Raymond Jarry afin de recevoir les informations du CNB-22, le calendrier des manifestations départementales, les résultats des comptages, etc. Information : raymond.jarry@orange.fr
www.clubnationaldesbecassiers.net
www.facebook.com/cnbnews

veiller à la bonne tenue de leurs carnets et éviter de cocher deux bécasses sur une même ligne. « *Cela facilite la lecture des carnets* », précise-t-il.

LECTURE DES AILES

Outre le dépouillement des carnets de prélèvements, le CNB-22 collecte les ailes pour les analyser. Environ deux cents ailes ont pu être collectées et transmises à Pierre Launay dans le Finistère. Il n'y a malheureusement plus de lecteur d'ailes formé à ce titre dans les Côtes d'Armor.

Le CNB-22 lance d'ailleurs un appel à toutes les personnes intéressées pour se former à la lecture des ailes de bécasse à des fins scientifiques.

Toujours dans la perspective d'une meilleure connaissance de l'espèce, le CNB-22 a ouvert un site internet pour collecter et exploiter les données envoyées individuellement par les chasseurs (nombre de sorties, nombre d'oiseaux vus et prélevés, lieux d'observation). Les chasseurs sont ainsi invités à apporter leur contribution en postant leurs informations à l'adresse bec@notes. Ces données sont ensuite transférées au niveau national pour être exploitées.

FIELD-TRIAL DE CALLAC

Par ailleurs, le CNB-22 est le co-organisateur avec la Société Canine Bretonne du field-trial de Callac, créé en 1976 par le docteur Jacques Bourdon, qui a lieu le premier week-end de décembre. Plus de 250 chiens continentaux et britanniques concourent en solo ou en couple au plus important et au plus réputé des field-trials de France. C'est pour le CNB-22 beaucoup de travail. L'association mobilise ses bénévoles pour repérer les zones des épreuves, guider les concurrents sur le terrain et les accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Des comptages ont également lieu au cours de l'hiver dans les forêts de Beffou, Bois-Meur et Avaugour. Ils s'inscrivent quant à eux dans une optique de gestion de l'espèce.



Le CNB 22 est également partie prenante tout au long de l'année dans les fêtes et manifestations cynégétiques des Côtes d'Armor, par exemple à la fête de la chasse de Pommerit-Jaudy. Les bénévoles du CNB-22 ne manquent pas d'occupations, avant et après la chasse.



Remise du trophée du CNB à Guillaume Lambel, vainqueur du field-trial de Callac en 2016 par Raymond Jarry

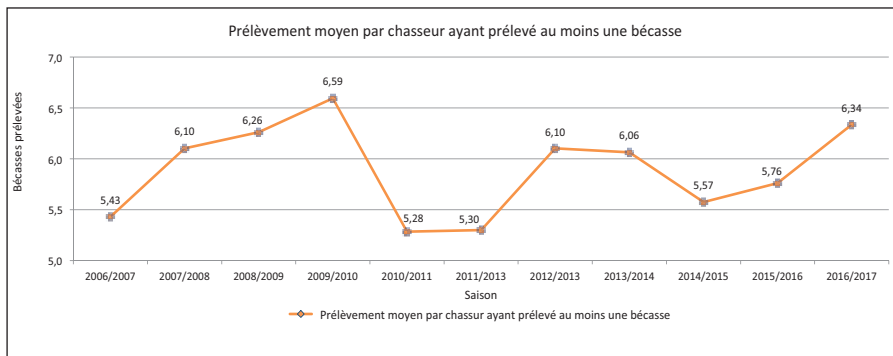
Comptages bécasses

La Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor organise depuis plusieurs années des recensements de bécasses des bois dans les forêts de Beffou, Avaugour et Bois-Meur, propriétés du Conseil Départemental. Ces comptages sont réalisés au chien d'arrêt sur une matinée, pendant la période d'hivernage la plus propice, entre décembre et février. En accord avec le Conseil Départemental, la Fédération souhaite donner aux chasseurs du département la possibilité de participer à ces comptages encadrés par la Fédération avec le concours de la délégation

22 du Club National des Bécassiers. Cette participation aux comptages est réservée aux seuls amateurs à condition que ceux-ci possèdent deux chiens créancés à la bécasse. Un autre comptage est effectué sur le site du Conservatoire du Littoral à Lann ar Warenn à Pleumeur-Bodou. Les chasseurs intéressés doivent également contacter la Fédération des chasseurs.

Renseignements : Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor, La Prunelle, BP 214, 22 192 Plérin cedex, Tél. 02 96 74 74 29 ; courriel : fdc22@wanadoo.fr

Les bécassiers : des prélèvements responsables !



L'analyse des carnets de prélèvement bécasses est devenue un élément essentiel dans la gestion de cette espèce migratrice par la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor. La saisie des carnets de prélèvements est effectuée par les bénévoles du CNB-22 (cf. article pages 16-17). Voici les principaux enseignements pour la saison 2016/2017. Celle-ci indique une remontée du nombre des prélèvements par rapport aux dernières années (24 217 oiseaux prélevés en 2016/2017 contre 20 968 l'année antérieure) et revient au niveau de 2012/2013. Le nombre des chasseurs de bécasse remonte également avec 3 842 chasseurs (3 639 en 2015/2016) mais reste inférieur à la moyenne de 4 003 pour les années 2012/2013 à 2015/2016. Une tendance observée depuis plusieurs années se confirme également.

Le nombre de chasseurs ayant prélevé plus de 20 bécasses a cessé de grimper. Certes avec 213 chasseurs ayant prélevé au delà de 20 oiseaux, le chiffre 2016/2017 est en augmentation par rapport à l'année antérieure (157), mais il demeure inférieur au temps passé (293 en 2009/2010).

Ce changement d'attitude parmi les chasseurs qui prélèvent beaucoup est indubitable. La principale raison de chasser n'est plus de remplir sa gibecière. A noter aussi que le nombre de bécassiers qui prélèvent peu (moins de six oiseaux) ne diminue pas : 2 391 en 2016/2017 (2 387 en 2015/2016) indépendamment des bonnes ou mauvaises années ! Le chiffre du prélèvement moyen par chasseur ayant prélevé au moins une bécasse est de 6,30 contre 5,88 en moyenne depuis la saison 2006/2007. Il est, en corrélation avec le résultat global des prélèvements,

supérieur aux années passées. Les deux mois où les prélèvements sont les plus importants restent toujours novembre (6 441) et décembre (8 342)... avec toutefois une baisse observée en novembre et une augmentation des prélèvements en décembre. Les prélèvements de janvier sont moindres (5 974) mais supérieurs à l'année antérieure et se rapprochent de ceux de novembre. La baisse des prélèvements s'accroît logiquement en février (2 921) tandis qu'octobre (535) enregistre des prélèvements minimes voire anodins en septembre (4).

En 2016/2017, le taux de retour des carnets est de 87,24 %, un ratio stable qui démontre la sensibilisation des chasseurs.

Rappelons qu'il est obligatoire de retourner son carnet de prélèvement bécasses au plus tard **le 15 mars 2018** au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs, La Prunelle, BP 214, 22 192 Plérin cedex, y compris si le chasseur n'a réalisé aucun prélèvement. L'article R225-17 du Code de l'environnement stipule que tout chasseur qui n'a pas retourné son carnet de prélèvement ne peut en obtenir un autre pour la campagne cynégétique suivante. D'autre part, le montant de l'infraction pour tout défaut de renseignement du carnet s'élève à 135 euros et peut se cumuler.

Prélèvements 2016/2017

Carnets

carnets délivrés : 9333

carnets rendus : 8 142

carnets perdus : 12

carnets rendus sans prélèvement :

4 300

carnets rendus avec prélèvement :

3 842

Retour des carnets : 87,24%

Prélèvements

bécasses prélevées : 24217

prélèvement moyen par chasseur

ayant prélevé : 6,30

Répartition des chasseurs

1 à 5 prélèvements : 2 391 chasseurs

6 à 10 prélèvements : 682 chasseurs

11 à 15 prélèvements : 364 chasseurs

16 à 20 prélèvements : 192 chasseurs

21 à 25 prélèvements : 128 chasseurs

26 à 30 prélèvements : 85 chasseurs

Prélèvements par mois

Septembre : 4

Octobre : 535

Novembre : 6441

Décembre : 8342

Janvier : 5974

Février : 2921

Prélèvements

par jour de la semaine

Lundi : 1916

Mardi : 591 (hors département)

Mercredi : 2139

Jeudi : 4649

Vendredi : 1001 (hors département)

Samedi : 5670

Dimanche : 8251

Daan Guillaume pilote le Système d'Information Géographique



Daan Guillaume est le nouveau venu au sein du personnel de la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor. Il a pris ses fonctions le 9 octobre 2017 afin de piloter le système d'information géographique (SIG). Dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, il avait en effet été programmé le développement de la cartographie de tous les territoires

adhérents. Il était donc nécessaire de recruter une personne qualifiée pour valoriser les données (cartes, territoires, prélèvements, suivis sanitaires, indicateurs de changement écologique, etc.). C'est donc chose faite avec l'arrivée de Daan Guillaume. Âgé de 30 ans, d'ascendance bretonne paternelle ainsi que l'indique son nom et néerlandaise maternelle ainsi qu'en témoigne son prénom, Daan Guillaume est un géomaticien spécialisé dans la gestion des données environnementales. Il est titulaire d'un master2, en biologie et écologie, obtenu à l'université de Toulouse. Après avoir travaillé pendant trois ans au Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval où il a développé un outil informatique de modélisation des habitats de la faune sauvage dans l'estuaire de la Seine, il a vécu en Laponie finlandaise où il a notamment travaillé dans un élevage de rennes, puis en Haute-Savoie pour le compte de l'Observatoire des Galliformes de montagne. Il y a notamment collaboré avec les agents de la FDC de Haute-Savoie et de l'ONCFS. Ce parcours professionnel, à la fois scientifique, technique et environnemental, lui a valu d'être sélectionné pour développer le SIG à la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor. Ainsi qu'il le dit non sans humour, « son terrain de chasse, ce sont les octets ».

Formation à la sécurité en battue

La Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor poursuivent leur partenariat pour former les chasseurs à la sécurité dans le massif forestier Avaugour Bois-Meur. La formation concerne les responsables des battues mandatés par les sociétés de chasse, les adhérents de la Fédération, les nouveaux chasseurs ayant obtenu le permis de chasser au cours de l'année écoulée, ainsi que tous les chasseurs intéressés par cette formation. Les journées de formation sont organisées sous la responsabilité des administrateurs et encadrées par le service technique de la Fédération.

AGENDA

Lundi 11 décembre 2017 : secteur n°4 Sylvain Lemée et secteur n°13 Frédéric Quimerc'h

Jeudi 14 décembre 2017 : secteur n°5 et secteur n°11 Anne-Cécile de La Villesboisnet.

Lundi 18 décembre 2017 : secteur n°6 Philippe Trubuil et secteur n°12 Jean-Pierre Le Manac'h

Lundi 4 janvier 2018 : journée ouverte aux jeunes chasseurs du département

Lundi 8 janvier 2018 : secteur n°1 Christian Barbet et secteur n°3 Gilles Michel

Samedi 13 janvier 2018 : journée "tous adhérents"

Jeudi 18 janvier 2018 : secteur n°7 Yann Menguy, secteur n°8 Jacky Connan, secteur n°9 Yvon Méhauté

Jeudi 25 janvier 2018 : secteur n°4 Sylvain Lemée et secteur n°13 Frédéric

Quimerc'h

Lundi 29 janvier 2018 : secteur n°2 Jean Amice et secteur n°10 Elyane Philippe.

Lundi 5 février 2018 : journée ouverte aux archers

Samedi 10 février 2018 : journée "tous adhérents"

Lundi 12 février 2018 : secteur n°5 et n°11 Anne-Cécile de La Villesboisnet.

Jeudi 15 février 2018 : secteur n°6 Philippe Trubuil et secteur n°12 Jean-Pierre Le Manac'h

Les conducteurs de meutes créancées (cerf, chevreuil) doivent se faire connaître auprès de leur administrateur de secteur pour participer aux battues organisées dans les forêts départementales.

Fédération des Chasseurs des Côtes
Tél. 02 96 74 74 29

courriel : fdc22@wanadoo.fr



L'ATELIER du FUSIL

+ 500 armes de chasse et de sport, pêche
carabines, optique, cartouches, réglage en stand, atelier de réparation,
mise en conformité laser, nombreuses occasions

Vendredi 15 décembre de 14 h à 22 h

**NOËL
AVANT L'HEURE
GRAND DÉSTOCKAGE ***

buffet froid
Présence des représentants
SportDog : démonstration
de colliers de repérage
Weatherby, Tunet, Merkel

Merkel RX helix black cal 9,3 x 62 :	3600 €	2650 €	carabine Sabatti Kit tactical		
Merkel RX helix alpine cal 270 win :	3825 €	2700 €	cal 308 win + lunette + bipied :	2550 €	1990 €
Merkel RX helix alpine keiler cal 300 win:	4125 €	2899 €	carabine Sabatti tactical désert cal 308 win :	1895 €	1440 €
Merkel RX helix gr 4 30.06:	4200 €	3300 €	carabine Sabatti tactical cal 308 win :	2899 €	2050 €
Express Zoli focus cal 8x57 jrs :	3280 €	2280 €	Zoli Colombus light confort cal 12x67 :	2850 €	1999 €
Express Sabatti 450 str cal 8x57 jrs :	2899 €	2050 €	Zoli colombus game cal 12 x 71cm :	2330 €	1620 €
Express Sabatti			Zoli Colombus anniversario cal 20 x 71 cm :	2300 €	1620 €
superposé faux corps cal 8x57 JRS:	3250 €	2399 €	Sabatti Adler cal 20 x 66cm :	1329 €	870 €
carabine Sabatti			Sabatti Adler cal 12 x 71 cm :	1329 €	870 €
cal 30.0.6 + lunettes 3-12x50:	1299 €	999 €	Sabatti Setter ergal ejecteur cal 12 x 71 cm :	1570 €	1080 €
carabine Sabatti Rover			Sabatti Setter falcon cal 20 x 71 cm :	1299 €	950 €
cal 30.0.6 crosse trou de pouce :	999 €	644 €	Benelli raffaello 2013 cal 12x 71 cm :	2722 €	1399 €
carabine Sabatti Rover cal 300 :	1099 €	799 €	Benelli Vinci cal 12 x 71 cm :	2722 €	1399 €
carabine AZ Taïga cal 7x64 :	1499 €	1190 €	Benelli Crio supersport cal 12 x 75 cm:	3358 €	2299 €
			Merkel RX Helix gr 4 30.06:	4200 €	3300 €

Remise exceptionnelle le 15 décembre de **-10 %** sur tout le magasin *

Promotion

housse John Field 125 cm ~~99 €~~ **45 €**



* offre valable dans la limite
des stocks disponibles
hors promotion
et hors carte de fidélité

Sanglier courant
Tir à 35 m
Cible fixe 50 m
Tunnel de 400 m²

entraînement sur réservation

Possibilité de Paiement en 3 ou 4 fois

LE GRAND PLESSIS 22490 PLAINTEL
Tél. 02 96 32 59 18
atelierdufusil@wanadoo.fr
MAGASIN OUVERT

DU LUNDI AU SAMEDI : 9H/12 H ET 14 H/19 H

